



CANI'CAP EDUCATION

Parce que l'éducation est un CAP !!!

Des animaux dangereux en montagne

Les chenilles processionnaires :

Ces petites chenilles qui se transformeront par la suite en papillon de nuit.

Les poils de ses petits insectes sont extrêmement urticants et à leur contact entraînent des nécroses.

Quoi faire ? On prévient le vétérinaire et si c'est la truffe, on rince en évitant que le chien avale et on fonce chez le vétérinaire.



Les Crapauds :

Ce batracien très commun dans nos montagnes, a une très bonne méthode de survie pour éviter d'être consommé par les prédateurs.

En effet, il est capable de sécréter un liquide visqueux sur sa peau, qui est une toxine toxique pour celui qui l'ingère. A faible dose elle peut rendre malade, vomissement, diarrhée... Mais pour un jeune chien cela peut devenir mortelle et il n'existe aucune antitoxine.

Quoi faire ? on rince abondamment en évitant que le chien avale de l'eau. Ensuite on va chez le vétérinaire.



Les serpents :

Ces reptiles sont pour la plupart inoffensifs par chez nous, il en existe cependant un ou plutôt une qui peut faire des dégâts car venimeuse, la vipère. Elle préfère éviter les contacts avec les gros mammifères mais parfois il arrive des rencontres imprévues. Et là où elles sont les plus dangereuses c'est au printemps, à la sortie de leur hibernation ou elle manque de vigilance et sont les plus chargées en venin.

Quoi faire ? Il faut éviter que le chien ne s'agite, il vaut mieux le porter et éviter de stresser, car une accélération du rythme cardiaque fait se reprendre plus rapidement le venin dans le corps, pour le mener tranquillement chez le vétérinaire.



Les Guêpes, les Abeilles ou les Frelons :

Elles ne sont pas toxiques sauf en cas de réactions allergiques, ou d'une attaque d'essaim. En effet, ces petits insectes peuvent dans certains cas être relativement coriace et agressif lorsqu'on les dérange par mégarde.

Un chien embarré :

En montagne bon nombre de condition peuvent mener à cet évènement. Et même un chien sage qui à l'habitude de la montagne peut se retrouver coincé dans une barre rocheuse ou dans les pires scénario tombé d'une falaise.

Quoi faire ? Ne vous mettez pas en danger, appelez les pompiers, même si dans certains départements des associations ont pris le relais les pompiers pourront vous donner le contact.



Le chien perdu :*

En effet, la montagne est pleine d'odeur et de bruit qui peuvent entrainer des comportements inhabituel chez le chien. Il est donc possible qu'un chien se perde facilement en poursuivant une piste ou en prenant peur.

Pour éviter ce problème là il est fortement conseillé si vos premières sortie de tenir votre chien avec une longe ou de sécurisé avec un GPS.

***Quoi faire dans le cas où on a perdu notre animal ?**

- Le signaler à la Mairie de la commune concerné
- Le signaler à l'office du tourisme
- Le signaler à la gendarmerie ou les services de police du secteur
- Le signaler au vétérinaire le plus proche
- Le signaler au refuge ou SPA à proximité
- Mettre une annonce sur les réseaux sociaux, page perte d'animaux du département ou du lieux de perte.

Votre animal ne peut pas se débrouiller seul dans un nouvel environnement et même dans un environnement connu, il aura donc pour reflexe lorsqu'il se perd de revenir sur ces pas à l'endroit où vous l'avez perdu. N'essayez donc pas de le suivre, mais plutôt attendez à l'endroit où il s'est écarté du chemin.

La Prédation :

La montagne est pleine de belle balade ou la liberté de votre chien peut avoir pour conséquence des actes de prédatons sur les animaux sauvages. Il est donc important d'être vigilant car en fonction des périodes ou vous promenez, les animaux sont plus ou moins vulnérable et la réglementation pour les protéger est plus dur.



Réglementation :

En conformité avec **l'arrêté du 16 mars 1955**, il est donc impératif de maintenir son chien en laisse dans les forêts et les bois, à l'exception des allées forestières, pendant la période **du 15 Avril au 30 Juin**, chaque année.

Amende pouvant aller jusqu'à **750 euros**.



Réglementation :

Les réserves de chasse : ce sont des zones protégées dans le but de préserver le gibier et la faune sauvage, elles sont signalé par le panneau ci-joint. Elles ne sont pas fixe et change, elles sont définis par la préfecture.

Dans ces réserves il est obligatoire de tenir son chien en laisse même sur le chemin, les agents de l'OFB veille au respect de cette obligation et peuvent délivrés des amendes.



Réglementation :

La Divagation : Défini par l'article L211-23 du Code Rural et de la Pêche maritime, Le chien est considéré comme errant s'il n'est pas sous la surveillance de son maître ou responsable, éloigné de plus de 100 mètre et hors de portée de tout rappel sonore. Seuls les chien de chasse et de troupeau font exception durant leur temps de travail.

Réglementation:

Les Parcs Nationaux et Régionaux, sont soumis eux aussi à des règlements qui interdisent souvent les chiens même en laisse dans la zone du parc. C'est pour ça qu'il vaut mieux bien se renseigner avant de faire une randonnée par exemple dans les Hautes Alpes, vous avez le Parc National des Ecrins, le Parc Régional du Queyras. Les règlements peuvent varier mais l'objectif reste le même, protéger la faune et la flore qui s'y trouve.

Une signalétique est disposé a chaque début de sentier pour vous prévenir dès que vous approchez d'une zone protégée. Exemple ci-joint : un panneau du parc des Ecrins.



Les Chiens de Protections :

Ce sont de magnifique chiens qui ont une lourde responsabilités, celle de protéger les troupeaux contre les danger de la prédation dû au loup.

A l'approche d'un troupeau il est fortement conseillé de tenir son chien en laisse et de contourner le troupeau, mais le plus judicieux lorsque l'on doit promener en bordure de pâturage est de ne pas mener votre chien. Les chiens sont intelligent mais face à la prédation leur comportement peut changer, il est donc préférable d'éviter les confrontation avec nos chiens domestique.

Renseignez-vous avant de programmer vos randonnées de façon à éviter les confrontations inutiles. Des panneaux peuvent vous indiquez leurs présences.



Les Chutes :

La montagne à bien des dangers, mais avec un pied non aguerri un des plus grands dangers est la chute.

En effet, des zones escarpées en montagne il y en a beaucoup et on a vite fait de chuter, nos chiens ne sont pas à l'abri, en voulant rattraper une pierre qui roule, en se faisant attaquer par des guêpes, en trébuchant... renseignez-vous sur les zones que vous allez parcourir et protégez votre chien soit en le laissant attaché à vous, soit en le laissant tranquillement à la maison.



La montagne est belle, mais elle reste dangereuse, et dernier point important, non elle n'est pas à tout le monde. Chaque parcelle de nos belles montagnes appartient à des éleveurs ou des particuliers, d'autres parcelles sont communales mais louées afin d'être exploitées. Donc quand vous promenez pensez à laisser propre derrière vous et à vous montrer respectueux envers les exploitants, sans lesquels nos chemins et la montagne ne seraient plus accessibles. Oui car les chemins ne s'entretiennent pas tout seuls, c'est les passages répétés des éleveurs et l'entretien qu'ils font qui fait qu'il existe des chemins de randonnées et des accès.

Soyons tous vigilants et respectueux, et prenons le bon CAP !!!